time dans tout le commerce tourquennois. La malheureuse mère ne connaît pas encore l'irréparable malheur qui l'a frappée.

La blessure de M. Decouvelaere, qui est plongé dans le plus profond désespoir, n'a pas grande gravité.

Transmissions entre vifs. — M. le Maire de Tourcoing prévient ses concitoyens, qu'en exécution de la loi du 20 février 1849, et du 30 mars 1872, que le rôle supplémentaire de la contribution annuelle représentative des droits de transmission entre vifs et par décès, du 3e trimestre de 1892, est mis en recouvrement, à dater du 25 décembre.

Ceux qui se croiraient surtaxés, doivent se pourvoir en dégrèvement dans le délai de 3 mois. Joindre aux réclamations les avertissements et quittances des termes échus.

Les trains d'ouvriers de Tourcoing à Halluin. — On se rappelle que dans la dernière réunion du Conseil général, M. François Masurel-Jonglez, conseiller général du canton Nord, a déposé un vœu tendant à la création de trains d'ouvriers sur la ligne de Tourcoing à Halluin.

Nous apprenons que la Compagnie du chemin de fer du Nord, saisie de la motion par le Ministre de l'Intérieur, a promis de mettre en marche, l'été prochain, au départ d'Halluin, un train d'ouvriers qui arrivera à Tourcoing vers 5 h. 45 du matin. Au retour, les ouvriers seront admis dans les trains partant de Tourcoing à 6 h. 54 et 8 h. 04 du soir.

Taxe sur les chiens. — Il est rappelé, qu'en vertu du décret du 4 août 1855, que les possesseurs de chiens non encore imposés, doivent faire leur déclaration avant le 15 janvier, dernier délai.

En cas de déclaration incomplète, la taxe serait triplée et quadruplée pour défaut de déclaration, ou déclaration inexacte.

Contributions des patentes. — Le rôle supplémentaire de la contribution des patentes, pour le 4e trimestre de 1892, restera déposé, au secrétariat de la Mairie, pendant 10 jours, du 24 décembre au 3 janvier prochain inclusivement, à la disposition des intéressés qui auraient des observations à présenter.

L'esprit de corps. — Un cocher de fiacre qui avait négligé de payer une amende qu'il avait encourue en simple police, a été arrêté, samedi, pour purger une peine de deux jours de contrainte par corps. Tous ses collègues, pour lui éviter la honte de marcher de la gendarmerie à la gare, au milieu de fraudeurs ou de fraudeuses, ont conduit leur camarade en voiture.

Le vol du tonneau d'amer. — C'est le domestique de M. Desprez, rue de Lannoy à Roubaix, qui a été victime de ce vol. Il ne s'est aperçu de la disparition du tonnelet que dans la rue d'Anvers. Mais le vol a dû être commis en cours de route, à partir du pont du Hallot.

La malade de la place des Halles. — Nous avons parlé il y a quelques jours, d'une jeune fille d'Halluin, Adèle M..., âgée de 23 ans qui était tombée malade près de l'église Saint-Christophe, et qu'on avait transportée d'urgence à l'Hôtel-Dieu, où elle est encore.

Cette malheureuse avait été servante jusqu'à la fin de la semaine dernière, chez M. W... , rue de la Gare. Après son renvoi elle est allée faire des achats chez différents fournisseurs au nom de son ancien patron qui a porté plainte. Elle sera donc arrêtée à sa sortie de l'Hôpital.

Un vol au Blanc-Seau. — Vendredi soir, pendant que Mme Ursule Dubar, marchande de lait, rue Dérégnaucourt, au Blanc-Seau, faisait sa tournée dans le quartier, on est entré chez elle en ouvrant la porte à l'aide d'une fausse clef. Le voleur alla droit dans la pièce où se trouvait une commode, dont il fit sauter trois tiroirs, et l's'empara d'une somme de 100 francs, or et argent, renfermée dans une boîte; ainsi que deux chaînes de femme, l'une en or l'autre en argent, de la valeur de 100 fr.

A 6 heures 1/2 on a vu deux individus entrer dans la maison et en sortir un quart d'heure plus tard.

La marchande de lait est séparée depuis trois ans de son mari, qui est né à Roubaix, et dont encore y habiter; mais on ne sait à quelle adresse.

Bousbecques. — *Tentative de vol d'un coffre-fort. — Descente de M. le juge d'instruction.* — M. Vilain-Leduc, maître charpentier, rue de Lisselles, constatait, il y a environ un mois, que des malfaiteurs avaient brisé, pendant la nuit, un carreau de vitre de sa demeure et, par ce moyen, s'étaient introduits dans la chambre où son coffre fort est renfermé, avec l'intention évidente de s'en emparer ou de le fracturer sur place, pour faire main basse sur son contenu, ainsi que l'attestait le désordre qui régnait dans la pièce, mais des bruits venus d'une maison voisine en faisant avorter leur projet criminel, les mirent en fuite.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur un cabaretier du nom de Charles-Louis Verraest, ci devant domestique au service de M. Vilain, qui l'avait congédié peu de temps auparavant.

Une enquête fut immédiatement ouverte M. de Liscouet juge d'instruction, est descendu hier à Bousbecque et a procédé à une instruction complète à la suite de laquelle l'inculpé Verraest fut arrêté et conduit par la gendarmerie à la maison d'arrêt de Lille.

LILLE

Elections au tribunal de commerce. — Voici les résultats du scrutin de ballottage qui a eu lieu le 25 décembre 1892 :

Juges : Inscrits, 4,398; votants, 388. Sont élus : MM. Bocquet, 337 voix; Warguny, 336; Mas-Faucheur, 336; Bonte, 338.

Juges suppléants : Inscrits, 4,398; votants, 394. Sont élus : MM. Wallaert, 293 voix; Rogez, 293.

MM. Wiart, cabaretier, et Delcour, cordonnier, tous deux candidats socialistes, ont obtenu respectivement 89 et 90 voix.

Académie de médecine. — M. le docteur Jules Thiroloix, de la Faculté de Paris, vient d'obtenir le prix Ernest Godard. Nous adressons nos félicitations si méritées, à notre jeune concitoyen, pour ce brillant et nouveau succès que nous signalons bien volontiers à nos lecteurs.

L'affaire de Marquette. — *L'identité de la victime.* — La femme trouvée morte dans une des rues de Marquette, se nomme Hélène Lhomme et est originaire de Drocourt (Pas-de-Calais), où habitent ses parents.

Hélène Lhomme occupait un appartement au n° 42 de la rue des Comédiens, à Bruxelles, où demeurait M. Gédéon Depermentier, ancien chef de gare retraité, son amant.

Aussitôt qu'il eut appris la triste nouvelle, M. Depermentier se mit en devoir d'écrire à Drocourt, aux parents de son ex-amie pour les en avertir, et hier, les frères de la victime sont venus reconnaître son cadavre à Lille, où on l'avait transporté.

On a retrouvé la malle de la malheureuse femme à la consigne de la gare de Lille.

On recherche un individu fortement suspect.

Trois agents se sont présentés, samedi matin, à cinq heures et demie, rue du Long-Pot, cité Delbarre, et ont arrêté le sieur Louis Loit, âgé de 35 ans, peintre en bâtiment, qui vit avec une veuve nommée Joséphine Louquet.

Louis Loit aurait, d'après plusieurs dépositions, été aperçu aux environs de Marquette, la nuit de la découverte du cadavre.

On a procédé, également, à l'arrestation d'un vagabond nommé Verbecq également soupçonné.

Le garde-barrière de Marquette aurait remarqué, lundi soir un étrange personnage qui suivait la victime avec obstination. On n'a pas retrouvé sa trace.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — *Salle des fêtes, place Leverrier.* — Jeudi prochain, représentation de *Gillette de Narbonne*, opéra comique en trois actes, par la troupe lyrique de Mme veuve Deschamps.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 24 décembre.* — ENCORE DES OUTRAGES A L'AUDIENCE. — Au début de l'audience, comparaissait un individu du nom de Chrétien Barthélemy, sous l'inculpation de mendicité et d'outrages au gendarme qui l'avait mis en état d'arrestation. Après la déposition du représentant de la force publique, le président dit au prévenu : Vous entendez la déclaration du témoin, vous l'avez traité de vache, vaurien, fainéant.

Barthélemy. — Oui, je vous en dis autant à vous...

M. le substitut requiert contre le prévenu une peine pour outrages à l'audience.

M. le président à l'inculpé. — Voyons, regrettez-vous ce que vous avez dit tantôt.

L'inculpé. — Vous êtes des vaches et des fainéants.

Le tribunal condamne Barthélemy à six mois, pour le délit de mendicité et à deux ans, pour les outrages, sans confusion.

UN HABITANT DE NEUVILLE avait porté plainte pour un harnais complet d'une valeur de trente-cinq francs, qui lui avait été volé. La gendarmerie apprit que le fils Stamper Henri avait rapporté, chez son père, un harnais que le propriétaire reconnut pour le sien. De là des poursuites contre Stamper Henri, qui, malgré ses dénégations, est condamné à six mois d'emprisonnement.

ACCIDENT MORTEL EN GARE DE TOURCOING. — Le 25 octobre dernier, Emile Carrœne et Duquenne, employés de la Compagnie du Nord, procédaient à une manœuvre sur une voie du cul de sac, à la gare de Tourcoing. A un moment, après que le signal eut été fait au mécanicien, pour trainer en avant l'un des wagons, on entendit un cri : c'était Duquesne qui, occupé à décrocher l'une des voitures avait été pris entre cette dernière et un autre wagon et avait la poitrine foncée.

Il fut immédiatement transporté et reçut des soins dévoués, mais le lendemain il mourait.

A la suite d'un rapport de l'ingénieur du contrôle, M. Chapuis, Carrœne qui avait, au moment de l'accident, la qualité de chef de manœuvre, fut traduit devant le Tribunal pour homicide par imprudence, pour avoir contrevenu, notamment, à l'article du règlement qui interdit de donner aucun signal de départ avant que l'employé accrocheur ou décrocheur ne soit tout à fait sorti d'entre les deux wagons.

Carrœne, interrogé, prétend qu'il ne pouvait voir Duquesne à la distance où il se trouvait, et qu'en tous cas, il avait fait exécuter la manœuvre, dans les conditions où elle doit se produire en pareille circonstance.

Après plaidoirie de Me Delepaulle qui réclame l'acquittement de son client et la mise hors cause de la Compagnie du Nord, le tribunal met l'affaire en délibéré.

ACCIDENT DANS UNE USINE. — Dans les premiers jours du mois de novembre, un ouvrier du nom d'Henri Soot, âgé de soixante-huit ans, travaillait dans l'établissement Fury et Cie, rue de Tourcoing à Roubaix, passait près d'une *laveuse*, quand, venant à glisser, il tomba sur le volant de l'appareil qui, continuant à tourner, lui brisa le bras.

Le malheureux ne survécut pas à l'horrible blessure qui s'ensuivit, et mourait quelques jours après.

M. Chapuis, ingénieur fut comme dans l'affaire précédente, désigné par le Parquet pour procéder à un examen de l'appareil et des circonstances de l'accident.

Son rapport conclut à la responsabilité des chefs de l'établissement, en raison de ce que l'on n'avait pas recouvert d'un engin protecteur en tôle ou en bois, le volant.

M. Fury, gérant de la société des « Peigneurs réunis », fut l'objet, en cette qualité, d'une poursuite devant le tribunal correctionnel, pour homicide par imprudence.

Interpellé, il répond que cette fin malheureuse de Soot est due à une circonstance fatale; que, quant à l'installation d'un revêtement sur le volant, cette ne lui paraît point pratique, parce que, journellement, on a besoin de toucher au volant, pour des mesures de propreté ou autres.

D'autre part, il fait observer que Soot était, depuis 35 ans, dans la maison et qu'il aurait peut-être dû prendre certaines précautions, en passant à un endroit dangereux qu'il connaissait bien.

Après plaidoirie de M. Binet, et l'audition de l'ingénieur expert, la cause est mise en délibéré.

UNE MARCHANDE DE BEURRE de Roubaix avait été, l'année dernière, l'objet d'un procès-verbal pour tromperie sur la marchandise. On aurait, suivant la prévention, trouvé dans la cave du beurre corrompu ; — mais analysé, il avait été reconnu qu'il ne contenait pas d'aliments étrangers et, d'ailleurs, il ne pouvait être considéré comme mis en vente et la prévenue, Sidonie Billet, avait ajouté qu'elle destinait cette marchandise, non pas à la consommation alimentaire, mais à l'usage des carrossiers, pour servir à graisser les essieux de voitures.

On lui reprochait aussi de ne pas avoir étiqueté des mottes de margarine.

Après explications à l'audience, Sidonie Billet, qui est, au surplus, très bien notée, est reconnue innocente et acquittée.

LE VOL DU COFFRET DE LA FERME DELCROIX. — On se souvient que lors de l'incendie de la ferme Delcroix à la Makelterie, au mois d'avril dernier, un coffret contenant deux mille francs avait disparu.

De nombreuses recherches avaient été faites sans que l'on pût mettre la main sur le ou les coupables.

Or, un jour, on rapporta à la gendarmerie, qu'un nommé Besman, âgé de vingt-trois ans, avait tenu un propos compromettant au sujet de ce coffret; il fut mis en état d'arrestation, mais bientôt relâché. Un autre jeune homme, de dix-neuf ans, avait aussi été l'objet d'une instruction, mais toute participation de sa part avait été jugée comme devant être écartée, mais on l'avait maintenu, parce qu'il se trouvait sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

A l'audience de lundi, ils comparaissent tous deux : Besman sous l'inculpation de vol, et le second, Verhiest François, pour infraction à l'arrêté d'expulsion.

Le gendarme Pruvost dépose comme témoin ; il rapporte qu'il a entendu Bosman, alors qu'il avait été amené à la caserne, avouer avoir pris le coffret, et dire qu'il l'avait très bien placé, de telle sorte qu'il fût introuvable; ce qui avait amené les soupçons sur Bosman, ajoute le témoin, c'est que Bosman avait assisté à l'incendie l'incendie, et qu'il avait été vu dans la chambre où était le coffret.

Cette dernière circonstance est aussi rapportée par les frères Delcroix, habitant la ferme, et une autre personne.

Bosman nie énergiquement et dément le propos qu'on lui prête.

Le tribunal dit qu'il n'y a pas de charges suffisantes contre Bosman et l'acquitte.

Quant à Verhiest, il est condamné à un mois, pour infraction d'arrêt d'expulsion. Me CONFORME.

Cour d'appel de Douai. — COMPÉTENCE ET CAUTIONNEMENT. — ARRÊT. — La Cour confirme les deux jugements du tribunal de Roubaix, en date des 4 avril et 23 mai 1892, rendus entre MM. Roux père et fils, Edouard Déchenaux et Toulemonde-Desmarais et cie.

BALLES DE LAINE. — Jeudi, devant la 2e chambre de la Cour, s'est plaidé l'appel d'un jugement du tribunal de commerce de Tourcoing, prononcé le 7 juillet 1891.

Il s'agit de 2100 fr., valeur de balles envoyées jadis en Allemagne. La réclamation est adressée par MM. Cavrois-Mahieu et fils, filateurs à Roubaix, à M. Georges Lasalle, expéditeur à Tourcoing, lequel recourt en garantie contre MM. Chartier et Scheibler, commissionnaires expéditeurs à Aix-la-Chapelle.

Le tribunal n'a pas admis la réclamation des 2100 fr. La Cour a mis l'affaire en délibéré.

THÉATRES. — Le même jour, ont eu lieu les plaidoiries dans un procès entre M. Camille Perin, directeur de société d'assurances à Mons, et M. de Mollins, ingénieur à Croix. Le jugement attaqué est du 31 mars dernier; il a été rendu par les juges consulaires de Roubaix. Il s'agit de traites représentant la valeur d'actions des Phosphates de Pernes.

Devant la 2e chambre de la cour, M. de Mollins soulève des exceptions, la première d'incompétence pour l'un des effets, l'autre relative à la caution *judicatum solvi*.

M. Périn répond que lors même que le tribunal aurait été incompétent pour partie du débat, la Cour peut statuer au fond sur le tout, soit par voie d'évocation, soit par suite de l'effet dévolutif de l'appel. Quant à la caution *judicatum solvi*, elle ne peut plus être exigée en l'état de la procédure.

L'arrêt posera peut-être des principes de droit qu'il sera très intéressant de signaler.

CHEMIN DE FER DU NORD. — A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An la Compagnie du Chemin de fer du Nord mettra en distribution, dans toutes ses gares, du 19 au 31 décembre inclusivement, des billets d'aller et retour, de 1re classe pour Nice et Menton à des prix réduits de 25 p. 0/0 variant entre :

1° 184 fr. 20 et 238 fr. 90 pour Nice ;
2° 189 fr. 25 et 240 fr. 95 pour Menton.

Ces billets auront une durée de validité de 22 jours, qui pourra être prolongée de deux périodes de 10 jours moyennant le paiement d'un supplément de 10 p. 0/0 pour chacune de ces périodes.

Les voyageurs pourront s'arrêter tant à l'aller qu'au retour sur le réseau de Lyon à une gare à leur choix à condition de faire viser leur billet des l'arrivée à la gare d'arrêt.

La distribution des billets commencera le 19 décembre et cessera le 31.

Les voyageurs porteurs de ces billets pourront prendre place dans le train rapide journalier partant de Paris (Nord) à 7 h. 50 du soir.

Ils pourront également occuper les places de luxe, s'il s'en trouve de disponibles dans le train moyennant le paiement du supplément perçu des voyageurs porteurs de billets à plein tarif.

NORD

Nominations ecclésiastiques. — M. Cauchéteux, curé de Château-l'Abbaye, est transféré à Saultain; M. Jean soone, vicaire de Lille (Saint-Etienne), est nommé curé de Cagnoncles; M. Flament, vicaire à Vieux-Berquin, est nommé chapelain du Sec-Bois, (paroisse de Vieux-Berquin); M. Devos, vicaire à Lille, Saint-Vincent de Paul, est transféré à Hazebrouck, Saint-Eloi.

M. Desmonêt, vicaire à Halluin, est transféré à Lille, (Saint-Vincent-de-Paul); M. Cappelaere, vicaire à Tourcoing, (Immaculée-Conception,) est transféré à Halluin; M. Guéquière, vicaire d'Iwuy, est transféré à Lille, (Saint-Etienne); M. Dumortier, vicaire de Saultain, est transféré à Haubourdin; M. Debruille, vicaire à Sin-le-Noble, est transféré à Iwuy.

Une explosion à Hautmont. — Une explosion s'est produite jeudi vers minuit à Hautmont, à l'usine du Bassin. Un four à puddler a éclaté blessant grièvement trois ouvriers. Les dégâts matériels sont considérables.

Cour d'assises du Nord. — Voici une seconde liste d'affaires renvoyées par la Chambre des accusations, devant les assises, pour la sesssion de février :

I. Honorat-Félix Beulque, 27 ans, rattacheur à Roubaix; tentative d'assassinat de Aimée Catoire et vol d'un revolver à l'agent de police Fornier.

II. Emile-Joseph-Benoît Dominicus, 52 ans, employé de commerce à Roubaix; vols qualifiés au préjudice de H. Henri Labbe, corroyeur.

III. Achille-Joseph Collet, 38 ans, journalier à Sains-du-Nord; affaire de mœurs.

IV. André-Joseph Spiffebeen, 38 ans, ouvrier frappeur à La Madeleine-lez-Lille; affaire de mœurs.

V. François Binout, 58 ans, domestique au Cateau; affaire de mœurs.

Le « Roubaix » à Dunkerque. — Le steamer neuf anglais, nommé le *Roubaix*, effectuant son premier voyage, est arrivé à Dunkerque dimanche soir, à huit heures, venant de Londres, avec des laines pour Roubaix et Tourcoing, et diverses marchandises.

Un pseudo crime. — On ne saurait trop prévenir le public contre les dangers qu'offre le maniement imprudent des armes à feu.

Témoin l'accident qui vient de se produire à Fresnes commune de l'arrondissement de Valenciennes.

M. Wattelez fils, cabaretier à l'endroit dit l'Ecluse devait assister au banquet offert par l'Association des chasseurs de Fresnes, dont il fait partie.

Au moment de partir, il demanda à sa femme s'il prendrait son revolver.

» — Comme tu rentreras probablement très tard, lui répondit-elle, cela est prudent. »

Wattelez s'approcha d'un meuble dans lequel se trouvait son arme, la prit, toucha à la baguette pour s'assurer de son bon fonctionnement. Malheureusement, pendant le cours de cet examen. Il avait fait un faux mouvement et un coup était parti. Mme Wattelez qui était placée dans la direction du canon reçut la balle près du sein gauche.

Le projectile ayant, par un heureux hasard, glissé sur une côte, alla se perdre dans le flanc, sans rencontrer d'organe essentiel.

La pauvre femme s'affaisa en s'écriant : « Tu m'as tuée. »

Le docteur Guéry, mandé aussitôt, prodigua ses soins à la blessée et déclara de suite que la blessure était sans danger.

Dans la localité, les mauvaises langues s'empressèrent de déclarer qu'il y avait en tentative d'assassinat.

Or, l'enquête, d'après la déposition formelle des intéressés, a établi péremptoirement qu'il s'agissait d'un simple accident.

Arrestation d'un notaire. — M. le juge d'instruction d'Arras a fait mettre en état d'arrestation, jeudi, un sieur H..., ancien notaire à Arras, dont l'étude avait été récemment vendue, à la suite de nombreuses plaintes portées contre lui. H..., habitait Lille, depuis la vente de son étude. Appelé à Arras, à la suite d'une nouvelle plainte déposée contre lui, il a été incarcéré.

PAS-DE-CALAIS

Un drame à Saint-Pol. — Un drame conjugal vient de jeter l'emoi dans la ville de Saint Pol. Une rentière, Mme Régnier, n'était plus en pleine possession de ses facultés mentales.

Vendredi, à six heures trois quarts du soir, au cours d'une discussion avec son mari, elle lui a porté un coup de couteau, dans le côté. Puis, prenant la fuite, elle est allée se jeter sous le train venant d'Abbeville, qui arrive à St-Pol à 7 heures.

Elle a été littéralement broyée; on n'a ramassé que des morceaux.

La blessure de M. Régnier n'est pas mortelle.

SOUS LE CIEL D'AZUR

Sur la plage sonore où la mer de Sorrente
Déroule ses flots bleus au pied de l'oranger,
Du savon *Mikado*, sur la brise odorante,
Voltige le parfum léger.

Dépositaire à Roubaix : DUHEM-MERCHEZ 31, **Grande-Rue.** En vente partout.

Fabricant, Félix Eydoux, Marseille. 33396d

MORT AU DEVOIR

Les amis et connaissances de la famille VERHAEGHE-DEBURGHGRAEVE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Joseph-Désiré VERHAEGHE, veuf en premières noces de Dame Augustine-Charlotte VANTIEGHEM, décédé subitement à Roubaix, le 25 décembre 1892, à l'âge de 57 ans et 3 mois, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu, le mercredi 28 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 27, à 4 h. 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 100.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 28 décembre 1892, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Vincent Joseph DERACHE, directeur de la filature de MM. A. Vinchon et Cie, décédé à Roubaix, le 19 décembre 1891, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. De la part de la famille DUTHY DERACHE.

Un Obit solennel anniversaire de 2me classe sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mercredi 28 décembre 1892, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes : de Monsieur Hippolyte FLIPO, décédé à Roubaix, le 30 août 1884, à l'âge de 83 ans, et de Dame Anne-Marie LEPERS, son épouse, décédée à Roubaix, le 20 décembre 1891, dans sa 87e année, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

La revision en Belgique. — Le projet révisionniste que M. Beernaert soumettra dans le courant de la semaine, à la Chambre, au nom du gouvernement, peut se résumer ainsi :

La base du projet est la suppression complète du cens.

Il établit ensuite le système du capacitariat, d'après la formule donnée dans le rapport De Smet.

Le troisième point du projet serait l'habitation; une maison ou partie de maison, donnant un revenu cadastral de 10 à 15 francs, assurerait le droit de vote à l'habitant.

Le vote serait obligatoire, sous peine d'amende; il aurait lieu à la commune.

La représentation serait proportionnelle.

Une réserve formelle serait faite, dans le but de faciliter l'introduction du suffrage universel, le jour où il réunirait une majorité parlementaire des deux tiers.

LE MENUISIER DE GRENDENBRUCH

(Conte de Noël alsacien)

La Bruche est une jolie rivière qui descend des Vosges et fertilise de riants pâturages, de vertes prairies et des champs cultivés dont l'aspect plantureux émerveille à l'automne le voyageur, avec leurs moissons jaunissantes et leurs vergers chargés de fruits.

Çà et là, accrochés aux pentes des collines, on aperçoit des hameaux éclatants de blancheur, au milieu d'un immense fouillis noir formé par les sapinières qui descendent en cascades sombres dans la vallée.

Parmi ces groupes d'habitations, on distingue sur une hauteur où le vert marie ses nuances dans un désordre infini, le petit hameau de Grendelbruch, entre Barr et Molsheim.

Mais le paysage, si gai pendant la belle saison, change complètement d'aspect en hiver.

Peu à peu la terre disparaît sous un blanc tapis qui va s'épaississant à mesure que la saison s'avance. La neige courbe les sapins qui se dessinent confusément sur les escarpements comme des rochers d'albâtre mouchetés de taches noires.

Les eaux de la Bruche, emprisonnées sous une épaisse couche de glace, coulent doucement, sans un murmure.

Tout est triste et silencieux dans la nature endormie qui attend le printemps pour secouer son blanc linceul et renaître à la vie.

Au moment où se passe notre récit, le village seul est animé, au milieu du grand silence.

C'était en 1867, à la veille du Saint Noël qui, son bâton à la main, allait de porte en porte, distribuant ses cadeaux.

Noël! Noël! Quel beau jour pour la belle Alsace, et comme elle sait bien en célébrer la fête!

Ce jour-là les inimitiés font trêve, on se réunit au foyer du chef de famille, et personne ne manque à l'appel.

Les enfants étonnés et instinctivement joyeux contemplent avec une secrète espérance les allées et venues mystérieuses des grands parents et soupçonnent l'approche d'un événement extradinaire.

Ils n'ont pas tort, car l'arbre de Noël se confectionne en cachette et l'enfant croit que c'est le *Chriskindchen* qui l'apporte lui-même.

Dans une des plus humbles chaumières de Grendelbruch, à quelques minutes du village, vivait alors ou plutôt végétait une pauvre famille d'artisans.

Thérèse, une vaillante et laborieuse fille de Barr, avait épousé, quelques années auparavant, un ouvrier menuisier, Otto Roth, qui lui avait donné deux mignonnes fillettes, Lisbeth et Gretchen, blondes comme les blés, avec des yeux bleus, limpides comme Bruche à sa source. L'ainée avait alors cinq ans; sa petite sœur trois ans à peine.

Otto Roth passait pour le plus habile ouvrier de la vallée. Il aurait pu, par son travail, apporter l'aisance dans le ménage dont les débuts avaient été heureux.

Brave homme au fond, quoiqu'un peu brusque, mais d'une paresse invincible, Otto Roth était devenu insensiblement fervent disciple de l'eau de cerise et de la bière frelatée.

Le peu d'argent qu'il gagnait glissait de sa poche dans le tiroir de l'auberge, où il passait souvent la moitié de la nuit, et plus d'une fois, dans le ménage, sans l'énergie de la femme, sans l'aide des voisins, les pauvres enfants auraient couru grand risque de mourir de faim.

Mais cette vaillante fille du peuple était fière, il lui répugnait de réclamer l'aide de ses voisins.

Douée d'une intelligence bien supérieure à sa condition, elle acceptait avec résignation son triste sort, comprenant que le bonheur à sa source dans le sentiment du devoir accompli.

Elle travaillait pour deux, en regardant les petites têtes blondes qui la réconfortaient à l'heure du découragement.

Quelques jours avant Noël, elle s'était dit tout bas en embrassant les enfants qui dansaient sur ses genoux :

— Oui, mes mignonnes, vous aussi, vous aurez votre arbre de Noël!... Vous l'aurez; je le veux

Puis, avec un soupir :

— Mais lui, sera-t-il là? Voudra-t-il ce soir-là rester avec nous?

Et elle priait toutes les Saintes du Paradis de l'aider.

— Si je pouvais obtenir qu'il oublie le chemin de l'auberge, qu'il devienne un bon ouvrier, rangé comme autrefois!... Oh! ce serait trop beau. Il m'aime pourtant et il aime ses enfants aussi... quand il n'a pas soif et qu'il n'est pas...

Un sanglot arrêta la phrase dans sa gorge.

Le lendemain la courageuse femme se mit à l'œuvre à l'insu de son mari.

Très adroite, elle confectionna elle-même hochets, jouets, poupées, prépara quelques *zwieback* (biscuits alsaciens) et fit l'emplette d'un jeune sapin qu'elle se mit en devoir « d'habiller ».

Pour mieux cacher à tous les yeux son pieux dessein, elle vaquait le jour à ses occupations ordinaires et se levait la nuit pour habiller son arbre, soigneusement caché au grenier.

L'avant-veille à l'aube, tout était prêt.

Au sommet, une belle pipe de racine de bruyère, une surprise qu'elle voulait faire à son Otto. Et, cachée derrière les aiguilles vertes, près du tronc; une longue pipe de merisier, fabriquée à Bussang, pour le dimanche!

La bonne Thérèse contemplait son ouvrage en souriant à travers les larmes qui perlaient entre ses cils.

— Quel bonheur pourtant, s'il voulait, murmurait-elle ; s'il quittait cette auberge maudite pour sa femme, ses enfants... et sa pipe!

Et d'un revers de son tablier, elle essuya ses larmes jaillissantes.

— Espérons, dit-elle.

Le lendemain matin, 24 décembre, Otto, sombre et morose comme tous les ivrognes à leur réveil, se préparait à sortir quand Thérèse s'approcha de lui.

Elle avait tant prié la Vierge de Marienthal, les jours précédents qu'elle n'hésita pas à affronter la mauvaise humeur de l'ivrogne.

Ce soir, Otto, c'est la veille de Noël, dit-elle doucement.

— Après? grogna Otto.

— Ne va pas au cabaret aujourd'hui, Otto, viens souper avec ta femme, avec tes enfants... C'est demain Noël, mon Otto.

Les petites, auxquelles la mère avait fait la leçon, accrochaient à ses jambes.

— Oui, papa viens souper avec nous, bégayèrent-elles de leurs voix angéliques.

— Noël, Noël, répéta Otto en haussant les épaules... Une fête... Y en a-t-il pour les pauvres?... Allons donc! Pour nous, il n'y a que la misère!

— Peut-être, reprit Thérèse avec une certaine fermeté, peut-être qu'en travaillant on chasserait la misère... A deux... on est fort...

Mais Otto, haussant encore une fois les épaules, partit sans répondre, sans même embrasser ses enfants.

Thérèse pleura longtemps, puis elle se calma, voulant espérer contre toute espérance.

Le soir arriva.

A Grendelbruch, toutes les chaumières étaient en fête, on n'entendait que rires et cris joyeux.

Seule, la chaumière d'Otto Roth restait silencieuse.

— Viendra-t-il? se disait Thérèse.

Les heures passaient, se succédaient avec cette désespérante lenteur que comprennent ceux qui ont enduré le supplice de l'attente.

— Viendra-t-il? répétait Thérèse anxieuse.

Son modeste logis avait pris un air de fête, tout reluisait, les casseroles d'étain étincelaient sur la muraille, et sur la table était disposé l'arbuste enrubanné avec toutes ses richesses et sa belle poupée au sommet.

Dans leur couchette blanche, les deux petites têtes blondes dormaient.

Près du feu, revêtue de sa belle robe de noce, Thérèse attendait, surveillant le modeste souper et les petites friandises qu'elle avait préparées.

A onze heures... elle était seule encore!

Enfin, comme la demie sonnait à la vieille horloge de bois, Thérèse entend sur la route un pas lourd, irrégulier, qui devient peu à peu plus distinct.

Puis la porte tourne sur ses gonds et Otto entre; plus ivre que jamais.

Thérèse, brisée de douleur, a encore la force d'invoquer la bonne Vierge de Marienthal.

— Sainte-Vierge, aidez-moi! supplia-t-elle.

Elle s'avance vers Otto, comme inconsciente, en lui tendant les bras, l'ivrogne la repousse brutalement.

Elle lui montre d'un geste le sapin enrubanné.

— Moi qui t'avais préparé une si belle surprise, gémit la pauvre femme.

L'homme regarde et ricane entre deux hoquets.

Alors Thérèse, à la fin révoltée, lui tourne le dos et va se réfugier au coin du foyer où crie la poêle qu'elle saisit machinalement de ses deux mains pour se donner une contenance.

A cet instant, l'ivrogne, titubant toujours, s'approche de la table, comme cherchant à rassembler ses idées et regarde.

Ah!... oui... l'arbre de Noël, l'arbre Noël! s'écrie-t-il... Y as-tu accroché une fiole d'eau de cerise au moins?

Thérèse ne répond pas .. Elle pleure.

Il s'avance plus près, les yeux écarquillés, avec ce rire idiot de l'ivresse qui veut être gouailleur, et aperçoit la pipe, la belle pipe de racine de bruyère, entourée d'un ruban rose.

La vue de cette pipe semble le fasciner, il n'en détache plus ses regards.

Sa figure soudain, change d'expression, il ne rit plus, il est ému, on dirait qu'un travail se fait dans son cerveau; il penche la tête comme pour cacher la honte qui vient, et cherche un escabeau pour s'asseoir.

Mais l'ivresse est trop forte, le malheureux trébuche et tombe lourdement à terre, entraînant avec lui l'escabeau, la table et le sapin.

Thérèse se lève effarée, sa poêle à la main, en poussant un cri de colère.

La patience de la pauvre femme était à bout.

Le sapin à terre, l'ouvrage de ses nuits, cela la rendait folle. Elle voyait trouble, à son tour.

— Maudit ivrogne! s'écrie-t-elle.

Mais à son cri de colère, répond un gémissement, un cri de douleur.

Thérèse dépose vivement sa poêle et court à son mari qui contemple d'un œil hébété les jouets épars à ses pieds, sans cesser de gémir.

Dans sa chute il s'est contusionné le bras droit. Il y porte la main gauche et ressent une vive souffrance à ce contact.

La colère de Thérèse fait place à la pitié!

Elle se penche vers le blessé.

— Tu t'es fait mal, mon Otto, lui dit-elle d'une voix tendre, où perçait l'inquiétude.

L'homme la regarde... il ne répond rien, deux grosses larmes coulent le long de ses joues... il est à moitié dégrisé.

— Je suis un misérable! s'écrie-t-il.

Les enfants se sont réveillés au bruit, Thérèse va les chercher dans leur couchette blanche, les prend dans ses bras et les apporte à son mari.

— Allons, Otto, dit-elle, embrasse tes enfants, c'est Noël aujourd'hui... Nous serons trois à t'aimer, à te soigner, et quand tu seras guéri, tu retourneras...

— A l'atelier, ma bonne Thérèse, interrompt Otto tout-à-fait dégrisé.

Il se relève, et confondant sa femme et ses enfants dans une étreinte passionnée, il implore le pardon du passé.

— N'en parlons plus, dit Thérèse et soyons heureux. Je savais bien que la bonne Vierge de Marienthal m'exaucerait.

Puis, rapidement, de son bras valide, le robuste montagnard redresse l'arbre, Thérèse remet les jouets en place et fait disparaître en un clin d'œil les dernières traces du dégât.

Quand tout fut rentré dans l'ordre, le père et la mère distribuèrent à Lisbeth et à Gretchen les jouets de l'arbre.

Thérèse détacha elle-même la belle pipe de racine pour la semaine et la jolie pipe de Bussang pour le dimanche et les mit dans la main de son mari qui l'embrassa sur les deux joues.

Un modeste réveillon termina la fête.

Otto Roth avait juré de ne plus boire. Il tint parole.

A dater de ce jour, le bonheur et l'aisance rentrèrent dans la modeste chaumière de Grendelbruch, et chaque année, à pareille époque, on y célèbre le Saint-Noël, mais le sapin est plus grand..., parce que la famille a augmenté. Oscar LIONI.

GRAND CIRQUE FRANCO-RUSSE, directeur : M. Jacques Irlicht, de Saint-Pétersbourg. — Mardi, 27 décembre, à 8 heures, représentation avec billets de faveur donnant droit à payer que moitié prix. Ces billets sont distribués en ville.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Fédération Roubaisienne. — On nous prie de reproduire les lignes suivantes :

« A mes amis des 43 sociétés de la Fédération Roubaisienne,

» J'adresse l'expression de ma vive satisfaction pour l'honneur qu'ils m'ont fait de porter, malgré moi, ma candidature aux élections générales de la Fédération Roubaisienne, cette marque d'estime m'a été particulièrement sensible, mais je le regrette, je ne puis accepter et le désir que j'ai émis par écrit de me retirer et de n'être plus candidat pour 1893 n'en reste pas moins réel; je les prie donc de ne pas égarer inutilement leur vote sur mon nom.

» Je l'en reste pas moins dévo